

Territoires, efficacité et simplicité	P4
Accompagner les territoires	S200

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111- 2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L1111-11, L4211-1, L4221-1 et suivants, L5210-3,
- VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L303-2 et suivants, L312-2-1, L312-5-2, L411 et suivants,
- VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 132-7, L132-11, L300-5 et R143-4,
- VU** le code des transports et notamment les articles L1112-1 et suivants, L1512-2 et suivants, L1231-1 et suivants,
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles L110-1-1, L211-7, L541- 13, R541-16,
- VU** la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 188,
- VU** la loi ° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021,
- VU** la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 approuvant le présent règlement d'intervention Fonds « Pays de la Loire relance investissement intercommunal »,
- VU** le SRADDET des Pays de la Loire adopté le 17 décembre 2021 par le Conseil régional et approuvé par le préfet de région le 7 février 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 24 mars 2022 relative à l'approbation du Contrat de plan Etat Région 2021-2027 et notamment son volet cohésion territorial,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 juin 2025 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Mayenne communauté pour un montant de dotation de 831 100 €,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 19 juin 2025 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes de Loué-Brulon-Noyen Communauté pour un montant de dotation de 404 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 8 juillet 2016 approuvant les termes du règlement d'aide régionale du Fonds Régional de Développement des Communes,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 12 juillet 2019 relative à l'approbation du Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs pour un montant de dotation de 1 409 000 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention du Fonds régional de soutien au développement des tiers-lieux,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le mode opératoire du dispositif régional « Contrat Pays de la Loire 2026 », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le modèle type du Contrat Pays de la Loire 2026, modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le nouveau règlement d'intervention relatif aux démarches Action Cœur de ville et politique de la ville « Fonds de soutien Action Cœur de Ville et Contrat de ville en Pays de la Loire », modifié par la Commission permanente du 17 novembre 2023,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 approuvant le règlement d'intervention Fonds régional de reconquête des centres villes des villes moyennes et des centres bourgs,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 septembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole pour un montant de dotation de 4 000 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 17 novembre 2023 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Estuaire et Sillon pour un montant de dotation de 880 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres pour un montant de dotation de 1 421 400 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 19 avril 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Sèvre et Loire pour un montant de dotation de 1 079 900 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Saint-Nazaire Agglomération - CARENE pour un montant de dotation de 2 827 500 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mai 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté pour un montant de dotation de 952 000 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Bocage Mayennais pour un montant de dotation de 1 190 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 1^{er} octobre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de la Communauté de communes du Perche Emeraude pour un montant de dotation de 1 730 800 €,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 22 novembre 2024 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération pour un montant de dotation de 1 097 100 €,

- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 avril 2025 relative à l'approbation du Contrat Pays de la Loire 2026 de Le Mans Métropole pour un montant de dotation de 3 000 000 €,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

Dans le cadre des Contrats Pays de la Loire 2026 :

D'APPROUVER

les documents de synthèse en déclinaison des Pactes stratégiques régionaux de Nantes métropole (Loire-Atlantique – 44), de la Communauté de communes Mayenne Communauté (Mayenne – 53), de la Communauté de communes Loué-Brulon-Noyen Communauté (Sarthe – 72), de la Communauté de communes du Pays des Achards (Vendée – 85), de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier (Vendée – 85), de la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne (Vendée - 85) et de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral (Vendée – 85); figurant en 2.1 - annexes 1 à 7.

D'AFFECTER

une dotation d'un montant total de 9 853 500 €, en autorisation de programme, pour la mise en œuvre des Contrats Pays de la Loire 2026 figurant en 2.1 – annexe 8.

D'AUTORISER

la Présidente à signer les Contrats Pays de la Loire 2026, conformément au contrat-type approuvé par délibération de la session du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2022 et modifié lors de la Commission permanente du 17 novembre 2023.

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 4 876 832 € pour les 17 dossiers des Contrats Pays de la Loire 2026 au bénéfice des tiers figurant en 2.2 - annexe 1.

D'ATTRIBUER

l'ensemble des subventions concernées présentés ce jour au titre du dispositif « Contrat Pays de la Loire 2026 », par dérogation au mode opératoire « Contrat Pays de la Loire 2026 ».

Dans le cadre du « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » :

D'ATTRIBUER

un montant total de subventions de 1 941 593 € pour les 15 dossiers, tels que figurant en 3.1 – annexe 1.

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 1 941 593 €.

D'APPROUVER

la convention avec SOLIHA Bâtitisseur de logement d'insertion en Pays de la Loire pour le projet de « Réhabilitation d'une maison pour la création d'un logement locatif conventionné à loyer très social à Montoir-de-Bretagne », figurant en 3.1 - annexe 2.

D'AUTORISER
la Présidente à signer ladite convention.

Dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement des Communes : « Pays de la Loire Investissement Communal ».

D'ATTRIBUER
un montant total de subventions de 2 007 569 € pour les 48 dossiers, tels que figurant en 3.2 - annexe 1.

D'AFFECTER
une autorisation de programme d'un montant de 2 007 569 €.

D'ATTRIBUER
l'ensemble des subventions concernées présentées ce jour au titre des dispositifs « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » et « Pays de la Loire investissement communal », par dérogation aux règlements d'intervention « Fonds de revitalisation des centres villes en Pays de la Loire » et « Pays de la Loire investissement communal ».

Dans le cadre des Avis de la Région sur les projets d'arrêtés des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) :

D'EMETTRE
un avis favorable sur le projet arrêté de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Loire Angers (Maine-et-Loire – 49), tel que précisé dans l'avis figurant en 4.1 – annexe 1.

Dans le cadre du partenariat avec les Agences d'urbanisme

D'ATTRIBUER
une subvention forfaitaire d'un montant de 35 000 € à l'ADDRN pour la participation à son programme d'activités 2025.

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement d'un montant correspondant de 35 000 €.

D'APPROUVER
les termes de l'avenant à la convention correspondant tel que figurant en 4.2 - annexe 1.

D'AUTORISER
la Présidente à signer ledit avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026.

D'ATTRIBUER
une subvention forfaitaire d'un montant de 35 000 € à l'AURA pour la participation à son programme d'activités 2025.

D'AFFECTER
une autorisation d'engagement d'un montant correspondant de 35 000 €.

D'APPROUVER
les termes de l'avenant à la convention correspondant tel que figurant en 4.2 - annexe 2.

D'AUTORISER
la Présidente à signer ledit avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026.

D'ATTRIBUER
une subvention forfaitaire d'un montant de 35 000 € à l'AURAN pour la participation à son programme d'activités 2025.

D'AFFECTER

une autorisation d'engagement d'un montant correspondant de 35 000 €.

D'APPROUVER

les termes de l'avenant à la convention correspondant tel que figurant en 4.2 - annexe 3.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant à la convention pluriannuelle 2024-2026.

Dans le cadre des dispositifs antérieurs

D'APPROUVER

les modifications proposées dans le cadre d'attributions de subvention du titre des Contrats Territoires-Région 2020, du Fonds Pays de la Loire Relance Investissement Intercommunal, du Fonds régional de développement des communes et du Fonds Action Cœur de ville – Contrat de ville et du Fonds régional de développement des tiers lieux telles que figurant en 5.1 – annexe 1.

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention n°2020.00194 avec la CARENE et la SONADEV (Loire-Atlantique – 44), pour l'opération de restructuration du centre commercial de la Trébale et l'aménagement des espaces publics du secteur au titre du Fonds régional de soutien action cœur de ville et Contrat de ville figurant en 5.1 - annexe 2.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant.

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention n°2021.15473 avec l'association Plan B – Tiers lieu des transitions (Loire-Atlantique – 44), pour son programme de rénovation de locaux occupés temporairement, l'acquisition de matériel ainsi que l'installation d'un chapiteau pour accueillir les activités de l'association, au titre du Fonds régional de développement des tiers lieux », figurant en 5.1 - annexe 3.

D'AUTORISER

la Présidente à signer ledit avenant.

La Présidente du Conseil régional

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and several horizontal strokes below it.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble
Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT.

Les élus ci-après ne prennent pas part au vote : Antoine CHÉREAU, Roch BRANCOUR, Constance NEBBULLA,
Philippe HENRY, Christophe POT, Eric PROVOST, Franck LOUVRIER, Barbara NOURRY, Didier REVEAU, Stéphane
GACHET.

REÇU le 24/06/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément
aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs